
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 avril 2021 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA21 08 0131

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le mardi 6 avril 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA21 08 0132

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0133

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars et des séances extraordinaires des 17 et 24 mars 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars et des séances extraordinaires des 17 et 24 mars 2021 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA21 08 0134

La première période des questions du public a lieu de 19h38 à 19h56.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur David Abesdris, 1875, rue Saint-Cyr
abesdris@gmail.com

Question: La distanciation sociale est là pour durer, au moins pour cette année et probablement davantage. En même temps, nos petites entreprises, surtout nos restaurants, ont besoin d'aide. Je demande une modification aux règlements de l'arrondissement qui autoriserait les restaurants et commerces vendant de la nourriture sur la rue Poirier, entre les rues Grenet et Patricia, d'installer des terrasses estivales. La largeur des trottoirs sur cette section de la rue

Poirier le permet largement, et cette mesure permettra aux commerces en question d'augmenter leurs ventes tout en respectant la distanciation. L'expérience des résidents locaux sera aussi améliorée.

Réponse (A. DeSousa): Le règlement sur le zonage RCA08-08-0001 en vigueur autorise déjà les terrasses commerciales et les étalages extérieurs dans les cours et les marges avant et latérales des terrains privés de cette section de la rue Poirier (selon les normes d'aménagement et les exigences des articles 5.97 et 8.74 pour les terrasses commerciales). Par ailleurs, les commerçants peuvent également soumettre une demande d'occupation du domaine public (pour aménager, par exemple, une terrasse à même une case de stationnement sur rue). Cette option implique toutefois des frais d'occupation du domaine public via l'obtention d'un permis d'occupation périodique du domaine public au préalable.

Monsieur Youssef Hamzi, 1563, rue de l'Everest
youssef.hamzi@gmail.com

Question: Est-il possible d'ajuster votre mode de mise à niveau annuel du Parc Sir-Edmund-Hillary? En effet, le remplacement du sable se fait à fréquence annuelle, ce qui est coûteux, non économique et non écologique. Est-ce possible d'envisager une mise à niveau du parc pour nos enfants en utilisant les matériaux sécuritaires et écologiques à l'image du Square Marie-Victorin? Merci de prendre en considération cette réflexion, partagée par plusieurs parents vivant dans la rue de l'Everest.

Réponse (A. DeSousa): Pour votre information, nous exécutons des travaux d'entretien annuel au parc Sir-Edmund-Hillary, particulièrement au niveau de l'ajustement de la surface de sable dans l'aire de jeux des enfants, et nous procéderons au nettoyage du débordement de ce matériau comme au Square Marie-Victorin.

En ce qui concerne le réaménagement des parcs existants, l'Arrondissement s'efforce annuellement de mettre les parcs à niveau. Cependant, en fonction de l'année de construction, le réaménagement du parc Sir-Edmund-Hillary n'est pas planifié à court terme. Nous prenons bien note des soucis des parents demeurant sur la rue de l'Everest et nous vous informerons aussitôt que le réaménagement de ce parc sera au programme.

Monsieur Robert Nag, 8565, chemin de la Côte-de-Liesse
bob.nag@hotmail.com

Question: What is the timeline to completion of the Côte-Vertu overpass construction? Are there any milestones that are worth mentioning in the upcoming months?

Réponse (A. DeSousa): Nous venons tout juste d'être informés cet après-midi que le ministère des Transports reprendra les travaux de réparation des ponts d'étagement du boulevard de la Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 40 à Montréal à compter du 12 avril 2021. Ces travaux ont été interrompus l'automne dernier pour la période hivernale. Bien qu'en général la configuration du chantier permettra le maintien des trois voies de l'autoroute 40 dans chaque direction et que les ponts d'étagement demeureront ouverts le jour en semaine, des entraves majeures seront requises pour mener à bien ce chantier, qui devrait prendre fin cet automne.

Madame Catherine Chevrier, 1357, rue Decelles
catherine.chevrier50@gmail.com

Question: Les citoyens avoisinant le Parc Decelles ont plusieurs fois fait valoir des problèmes de vitesse et de sécurité, notamment sur les rues Decelles et Saint-François-Xavier. Ces derniers ont d'ailleurs fait valoir aux instances concernées des pistes de solution accessibles et abordables, notamment lors des rencontres organisées par l'Arrondissement qui ont porté sur l'aménagement de la rue Decelles en rue piétonne et partagée ainsi qu'à maintes reprises lors des échanges au sujet de l'achalandage extraordinaire sur la rue Saint-François-Xavier observé depuis le mois de février 2020. J'aimerais savoir où en sont les démarches en matière de résolution de ces problèmes.

Réponse (A. DeSousa): L'aspect sécurité a été entendu en consultations publiques et fait partie des critères de conception d'aménagement d'une rue partagée. Le prochain aménagement temporaire prévoit un rétrécissement de la voie véhiculaire, des aménagements disposés de part et d'autre de la rue (disposés en chicane) ainsi que

l'installation de dos d'âne. De plus, la limite de vitesse permise sera réduite à 20 km/h et le statut de rue partagée sera affiché. Tous ces dispositifs de sécurité visent à réduire la vitesse des véhicules ainsi que la circulation automobile de transit sur les 4 tronçons de la rue Decelles. En ce qui concerne le respect des restrictions de stationnement dans le quartier, sachez que nous sommes en lien constant avec l'agence de mobilité qui connaît bien la réalité dans le secteur.

Monsieur Alain Ackad, 1685, rue Filion

alain1925@gmail.com

Question: Depuis quelque temps, des personnes dans le besoin demandent de l'argent aux automobilistes arrêtés aux feux de circulation. Le phénomène est commun partout à Montréal, mais représente un danger pour ces personnes dans le besoin. Les demandeurs se fauillent entre les autos et risquent parfois leur sécurité sur la voie de circulation. À qui peut-on rapporter cette situation quand elle se produit?

Réponse (A. DeSousa): Merci pour votre question M. Ackad. Nous sommes conscients de ce phénomène qui est relativement nouveau sur notre territoire. Il n'y a pas de règles permettant au service de police d'intervenir pour empêcher ces personnes de mendier sur le domaine public. Toutefois je vous invite à ne pas hésiter à communiquer avec la police via le 911 si vous êtes témoin d'un incident qui mettrait la sécurité de ces personnes ou des automobilistes ou si cela occasionne un problème de circulation aux intersections. Les policiers n'hésitent pas à intervenir dans des situations où la sécurité de ces personnes est en jeu.

Madame Rana Charabati, H4L 5N5

ranacharabati@hotmail.com

Question: Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs personnes sortent se promener en début de soirée dans les rues, les parcs ou sur les pistes cyclables de Saint-Laurent. J'aimerais signaler que les ruelles aux intersections de Côte-Vertu/Montpellier et de Montpellier/Muir sont de moins en moins éclairées et il devient dangereux aux cyclistes, aux piétons et aux automobilistes de traverser. J'aimerais mentionner que ces rues sont proches d'un centre d'achat très achalandé, d'un parc pour enfants et personnes âgées, d'arrêts d'autobus et d'une piste cyclable. L'arrondissement va-t-il prendre des mesures pour augmenter l'éclairage dans ce quartier de Saint-Laurent ?

Réponse (A. DeSousa): Merci Mme Charabati pour votre question. Nous prenons bonne note de vos commentaires concernant l'éclairage dans votre secteur. J'ai mandaté nos services cet après-midi afin qu'ils puissent analyser la situation et nous faire des recommandations sur les mesures que nous pourrions prendre pour assurer la sécurité à ces intersections.

Monsieur Sébastien Carrillo, 1598, rue Decelles

scarrillo@tetechercheuse.ca

Question: Il y a beaucoup de radars indicateurs de vitesse répartis sur le territoire. Quand on les regarde, il est évident que leur impact est minime puisque la majorité des véhicules dépassent la limite. Quelles sont les actions prévues par l'arrondissement et le SPVM pour ralentir les véhicules dans Saint-Laurent?

Réponse (A. DeSousa): L'arrondissement fait plusieurs interventions afin de réduire la vitesse automobile et d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes. Cette année, des réaménagements géométriques sont prévus afin d'implanter des saillies de trottoir, des intersections ou traverses surélevées, des dos d'ânes et de nouveaux trottoirs. De plus, des interventions temporaires seront implantées, telles que des balises flexibles au milieu de la chaussée. Finalement des campagnes de sensibilisation sont prévues en collaboration avec le SPVM, entre autres, pour la rentrée scolaire.

Monsieur Vincent Roy-Turgeon, 385 rue Marlatt

vincent.royturgeon@gmail.com

Question: Les automobilistes roulent à une vitesse folle et ne font pas leurs arrêts obligatoires sur la rue Marlatt entre les rues Scott et Saint-Louis. Entre les boulevards Alexis-Nihon et Marcel-Laurin, Marlatt est la seule rue Nord-Sud sans aucune signalisation qui fait ralentir les automobilistes dans cette zone résidentielle. En effet, la rue Gratton a un feu de circulation à la hauteur de Saint-Louis alors que les rues Saint-Aubin et Tait ont des balises ou des trottoirs

élargis qui permettent de ralentir la circulation. La rue Marlatt est donc la SEULE sans mesure d'atténuation, ce qui entraîne une hausse significative de la vitesse et de la circulation.

Considérant le pavage de la rue Marlatt qui est prévu au cours des prochaines semaines, c'est le moment idéal pour installer des dos-d'âne, des balises flexibles ou l'élargissement des trottoirs pour résorber cette problématique. En tant qu'élus responsables, comptez-vous y remédier avant qu'un incident survienne?

Réponse (A. DeSousa): Merci pour vos suggestions M. Turgeon. Nous analyserons la possibilité de mettre en place des balises flexibles à court terme et la possibilité de faire un réaménagement géométrique lors de la réfection de la rue Marlatt.

Monsieur Ken Wronski, 1257, rue Montpellier
ken1602@hotmail.com

Question: Seriez-vous en faveur de donner accès au Parc Saint-Laurent à une équipe de Baseball senior A ou BB (équipe privée qui n'est pas associée à Baseball St-Laurent) et qui voudrait représenter l'arrondissement Saint-Laurent?

Moi et mes coéquipiers jouons dans la plus grande ligue de baseball au Canada (BWISL) et avons beaucoup d'ambition pour devenir l'équipe de référence de l'arrondissement Saint-Laurent. Je suis résident de Saint-Laurent depuis presque ma naissance et j'ai toujours voulu réaliser ce projet. Nous désirons avoir accès à ce parc un ou deux soirs par semaine et voulons accueillir les résidents avec du bon baseball, des hot-dogs et une ambiance festive. Nous avons déjà deux commanditaires (Marché Mourelatos et Qualité Silencieux), mais avons besoin d'un terrain à domicile. SVP considérer cette demande comme quelque chose qui pourrait rassembler la communauté.

Réponse (A. DeSousa): Nous sommes tous des amateurs de baseball, mais l'engouement pour ce sport ne cesse de nous surprendre et nous avons peu de terrains disponibles pour répondre à toutes les demandes. Nous ne sommes pas en mesure de vous donner une réponse ici, mais votre proposition a du mérite et celle-ci demande qu'une analyse sérieuse soit faite par les équipes de monsieur Patrick Igual à la CSLDC. Nous leur transmettons votre demande et ceux-ci vous transmettront leur conclusion.

CA21 08 0135

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;
CONSIDÉRANT	qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;
CONSIDÉRANT	que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la communauté.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 18 au 24 avril 2021, Semaine de l'action bénévole , sous le thème « <i>La valeur de chacun, la force du nombre</i> ».
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé, ce sixième jour d'avril deux mille vingt et un.

CA21 08 0136

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	qu'en 1970, le 22 avril a été décrété <i>Jour de la Terre</i> par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;
CONSIDÉRANT	que le <i>Jour de la Terre</i> est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;

CONSIDÉRANT	que le <i>Jour de la Terre</i> s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;
CONSIDÉRANT	que le <i>Jour de la Terre</i> invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2021, Jour de la Terre , et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour d'avril de l'année deux mille vingt et un.

CA21 08 0137

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;
CONSIDÉRANT	que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des œuvres remplies d'émotion et d'évasion;
CONSIDÉRANT	que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;
CONSIDÉRANT	qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux œuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2021, Journée mondiale du livre et du droit d'auteur .
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé, ce sixième jour d'avril deux mille vingt et un.

CA21 08 0138

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
CONSIDÉRANT	que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
CONSIDÉRANT	que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie plus sain et des politiques qui protègent le public;
CONSIDÉRANT	que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le mois d'avril Mois de la jonquille et encourage les citoyens de

Saint-Laurent à poser un geste significatif au cours du mois pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

EN FOI DE QUOI,

j'ai signé, ce sixième jour d'avril deux mille vingt et un.

CA21 08 0139

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213058003 relatif à l'offre de service de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie.

ATTENDU que chaque année, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent voit à maintenir le marquage sur la chaussée afin de sécuriser le déplacement des usagers de la route;

ATTENDU que la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent ne dispose pas du personnel ni des équipements nécessaires pour réaliser tous les travaux de marquage qui doivent être effectués chaque année sur l'ensemble du réseau de l'Arrondissement;

ATTENDU que l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie détient une compétence réputée pour la réalisation de marquage de chaussée;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent a demandé à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie de nous proposer une offre de service à cet effet;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accepter, l'offre de service de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont;
- 2.- D'autoriser une dépense maximale de 373 854,73 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de marquage pour l'année 2021;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0140

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205369004 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de démolition et d'installation d'une nouvelle plate-forme élévatrice sur plan incliné de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent - Soumission 20-517.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par le seul soumissionnaire :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Ascenseurs Savaria Concord inc.	64 420,00 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Ascenseurs Savaria Concord inc.** le contrat pour les travaux de démolition et d'installation d'une nouvelle plate-forme élévatrice sur plan incliné de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **64 420,00 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 20-517;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0141

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220006 relatif à l'octroi d'un contrat pour la gestion de la Bernache du Canada et de la faune urbaine en terrain public pour les années 2021 et 2022 - Soumission 21-506.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Environnement Faucon	54 946,55 \$
Artémis Faune inc.	95 900,65 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Environnement Faucon** le contrat pour la gestion de la Bernache du Canada et de la faune urbaine en terrain public pour les années 2021 et 2022, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **54 946,55 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-506;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0142

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220010 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location saisonnière de voitures pour l'année 2021 - Soumission 21-507.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Location Sauvageau inc.	83 583,47 \$
2313-7292 Québec inc. (Location d'autos et camions Discount)	101 541,23 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Location Sauvageau inc.** le contrat pour la location saisonnière de voitures pour l'année 2021, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **83 583,47 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-507;
- 2.- D'autoriser une dépense de **4 179,17 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 87 762,64 \$ pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0143

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220012 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour une période de deux ans - Soumission 21-18586.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises rose neige (9190-8673 Québec inc.)	442 826,21 \$
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	487 692,25 \$
Le Paysagiste C.B.L. inc.	594 296,17 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises rose neige (9190-8673 Québec inc.)** le contrat pour des travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour une période de deux ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **442 826,21 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-18586;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0144

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220013 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux d'entretien horticoles pour l'année 2021 – Soumission 21-18581.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par l'unique soumissionnaire est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises rose neige (9190-8673 Québec inc.)	432 101,34 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises rose neige (9190-8673 Québec inc.)** le contrat pour des travaux d'entretien horticoles pour l'année 2021, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **432 101,34 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-18581;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0145

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213058004 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres dans le cadre du Plan de foresterie urbaine pour une période de trois ans - Soumission 21-18650.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises rose neige (9190-8673 Québec inc.)	203 505,75 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	206 610,08 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	217 647,68 \$
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) LTEE	283 700,81 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises rose neige (9190-8673 Québec inc.)** le contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres dans le cadre du Plan de foresterie urbaine pour une période de trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **203 505,75 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-18650;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0146

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220014 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services d'entretien différencié des espaces verts pour l'année 2021 - Soumission 21-18596.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	91 372,99 \$
Le paysagiste C.B.L. inc.	422 256,44 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (9032-2454 Québec inc.)** le contrat pour les services d'entretien différencié des espaces verts pour l'année 2021, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **91 372,99 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-18596;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0147

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213152004 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux d'aménagement du square Norseman - Soumission 21-003.

ATTENDU l'entente-cadre 19-17934 conclue avec FNX-Innov, relative au contrôle qualitatif;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les Entreprises Daniel Robert inc.	754 883,31 \$
Construction Vert Dure inc.	756 173,33 \$
Aménagements Sud-Ouest	799 106,14 \$
Bordures et trottoirs Alliance inc.	815 383,15 \$
Excavations Super inc.	839 335,61 \$
Paysagiste Promoververt inc.	845 925,11 \$
Entreprises J. Pioccioni inc.	886 419,65 \$
Entreprises Ventec inc.	917 034,85 \$
Paysagiste C.B.L. inc.	1 201 983,20 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises Daniel Robert inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement du square Norseman, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **754 883,31 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 21-003;
- 2.- D'autoriser une dépense de **52 841,83 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **21 849,16 \$**, incluant les taxes, à **FNX-Innov** pour le contrôle qualitatif des travaux;
- 4.- D'autoriser une dépense totale de 829 574,30 \$, pour les travaux;
5. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA21 08 0148

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214378004 relatif à l'octroi d'un contrat des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, pour des travaux de réfection de deux ruelles, pour le remplacement des branchements d'eau en plomb sur des sections publiques et privées et pour le remplacement des raccordements inversés sur certaines rues locales - Soumission 21-005.

ATTENDU l'entente-cadre 1410425 conclue avec Les services Exp inc., relative au contrôle qualitatif;

ATTENDU l'entente-cadre 1338591 conclue avec Groupe ABS inc., relatif à la surveillance environnementale;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Roxboro excavation inc.	4 082 000,00 \$
De Sousa - 4042077 Canada inc.	4 095 602,66 \$
Uniroc Construction inc.	4 349 612,11 \$
Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.	4 577 972,50 \$
Meloche division de Sintra inc.	4 657 455,42 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	5 300 271,00 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	5 398 777,88 \$
Cojalac inc.	5 825 477,77 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Roxboro excavation inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, pour des travaux de réfection de deux ruelles, pour le remplacement des branchements d'eau en plomb sur des sections publiques et privées et pour le remplacement des raccordements inversés sur certaines rues locales, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **4 082 000,00 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 21-005;
- 2.- D'autoriser une dépense de **313 127,99 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

- 3.- D'autoriser une dépense de **175 917,97 \$**, incluant les taxes, en faveur de **Les services Exp inc.** pour le contrôle qualitatif des travaux;
- 4.- D'autoriser une dépense de **19 172,08 \$**, incluant les taxes, en faveur de **Groupe ABS inc.** pour la surveillance environnementale des travaux;
- 5.- D'autoriser une dépense totale de 4 590 218,04 \$, pour les travaux;
6. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0149

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214378003 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels de surveillance des travaux de réfection de chaussées, trottoirs et bordures, ainsi que des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb sur des sections publiques et privées et de remplacement des raccordements inversés sur certaines rues locales pour l'année 2021 - Soumission 21-006.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
IGF Axiom inc.	106 984,24 \$
WSP Canada inc.	203 545,42 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **IGF Axiom inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services professionnels de surveillance des travaux de réfection de chaussées, trottoirs et bordures, ainsi que des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb sur des sections publiques et privées et de remplacement des raccordements inversés sur certaines rues locales pour l'année 2021, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **106 984,24 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 21-006;
- 2.- D'autoriser une dépense de **7 488,90 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 114 473,14 \$ pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0150

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220015 relatif à l'octroi d'un contrat pour la rénovation de l'Agora au Centre des loisirs - Soumission 21-004.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Services de rénovation Parabole inc.	110 238,03 \$
Rénovacoer rénovation inc.	111 713,00 \$
Les constructions AGLP inc.	153 261,68 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Services de rénovation Parabole inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la rénovation de l'Agora au Centre des loisirs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **110 238,03 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 21-004;
- 2.- D'autoriser une dépense de **16 535,70 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 126 773,73 \$, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0151

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220008 relatif à la prolongation du contrat pour l'enlèvement des graffitis du 8 avril 2021 au 1^{er} avril 2022 - Soumission 18-16671.

ATTENDU la résolution CA18 080199 adoptée le 3 avril 2018 afin d'octroyer un contrat d'un montant maximal de 34 295,20 \$, taxes incluses, à la firme 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour deux ans (2018 à 2019);

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 18-16671;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la deuxième de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat au montant de **17 804,45 \$** en faveur de **9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti)**, pour l'enlèvement des graffitis du 8 avril 2021 au 1^{er} avril 2022;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0152

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214378005 relatif au lancement des appels d'offres publics requis pour le projet de réaménagement au square Thérèse-Cadorette.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement des appels d'offres publics requis pour le projet de réaménagement au square Thérèse-Cadorette.

ADOPTÉ.

CA21 08 0153

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214378006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels de surveillance de travaux de construction d'infrastructures de surfaces dans le cadre du projet résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels de surveillance de travaux de construction d'infrastructures de surfaces dans le cadre du projet résidentiel Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA21 08 0154

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213679002 relatif à une dépense en faveur de Bau-Val CMM, Tech-Mix et Construction DJL inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux – Soumission 19-17407.

ATTENDU que la dépense reliée à la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud fait partie d'un processus d'achat annuel pour les travaux en régie;

ATTENDU que ces mélanges bitumineux sont requis pour la réfection et l'entretien des chaussées de l'Arrondissement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de **250 000 \$**, taxes incluses, en faveur de **Bau-Val CMM, Tech-Mix et Construction DJL inc.** pour la fourniture d'enrobés bitumineux – Soumission 19-17407;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0155

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217550002 relatif à une dépense en faveur de Construction Gamarco inc. pour le remboursement des factures d'électricité en lien avec les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque.

ATTENDU qu'afin de déterminer la répartition payable par l'entrepreneur et par l'Arrondissement, un mesurage à l'aide d'un ampèremètre a été installé et les professionnels ont également réalisé un calcul théorique de l'énergie consommée par le chalet du parc Marcel-Laurin, l'éclairage des terrains de soccer, des terrains de tennis, des terrains de balles et de la piste d'athlétisme.

ATTENDU que le présent dossier vise à autoriser le remboursement des factures d'Hydro-Québec (de novembre 2019 à décembre 2020);

ATTENDU que la répartition des charges a été établie à 50 % par l'Arrondissement et à 50 % par l'entrepreneur.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de **54 604,72 \$**, taxes incluses, en faveur de **Construction Gamarco inc.** pour le remboursement des factures d'électricité en lien avec les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0156

Soumis sommaire décisionnel numéro 1218729002 relatif à la lettre d'engagement à intervenir avec Quorum Bourdon inc. relativement à la constitution d'une servitude et à la cession d'un terrain de la propriété située au 1956, rue Bourdon.

ATTENDU que le projet de développement situé au 1956, rue Bourdon, qui consiste à construire 9 habitations multifamiliales comprenant un total d'environ 150 à 173 unités d'habitation sur un terrain d'une superficie de 18 360 m² (lot 1 239 536, site de l'ancienne usine Valeant);

ATTENDU que dans le but de concrétiser les objectifs de bonification du transport actif et collectif sur le territoire laurentien, l'arrondissement de Saint-Laurent, et Quorum Bourdon inc. souhaitent signer une entente de développement visant à constituer une servitude de passage réelle et perpétuelle reliant l'arrière du lot 1 239 536 à la rue Bourdon et à céder un terrain à la Ville de Montréal en vue de l'aménagement d'un talus et d'un mur acoustique adjacent à la voie ferrée du Canadien National, et ce, à titre gratuit;

ATTENDU que la signature de la présente entente entre la Ville de Montréal et Quorum Bourdon inc. bénéficierait non seulement aux futurs résidents du site mais aussi aux citoyens du quartier environnant;

ATTENDU que la nécessité de constituer une servitude de passage public pour piétons et cyclistes en faveur de la Ville de Montréal afin d'assurer la bonification et la pérennité du réseau cyclable et de préciser le partage des responsabilités entre la Ville et Quorum Bourdon inc. à cet égard.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver une lettre d'engagement entre la Ville de Montréal et Quorum Bourdon inc. visant notamment la constitution d'une servitude et la cession d'un terrain pour la propriété située au 1956, rue Bourdon dans le cadre d'un PPCMOI.

ADOPTÉ.

CA21 08 0157

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299003 relatif à un soutien financier totalisant la somme de 155 501 \$ à divers organismes;

ATTENDU qu'en lançant la *Politique de l'enfant*, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives a été mis en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion;

ATTENDU que la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire;

ATTENDU que pour donner suite à un appel à projets auprès des organismes communautaires actifs sur le territoire de l'Arrondissement, le comité d'analyse des projets reçus dans le cadre de l'édition 2021-2022 s'est réuni le 12 mars dernier et a procédé à l'évaluation de treize demandes;

ATTENDU que les projets retenus s'inscrivent dans les orientations de la *Politique de l'enfant* et respectent les priorités d'intervention de l'Arrondissement.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder, pour les années 2021 et 2022, un soutien financier totalisant la somme de **155 501 \$** par année répartis entre 4 organismes décrits au sommaire décisionnel;
- 2.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent.
- 3.- D'autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions;
4. D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0158

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220011 relatif à l'adoption de la mise à jour de la *Politique de développement durable de l'arrondissement de Saint-Laurent*.

ATTENDU qu'en date du 4 septembre 2012, la première politique environnementale de Saint-Laurent était adoptée (CA12 080691);

ATTENDU qu'en date du 8 janvier 2019, le conseil d'arrondissement adoptait une nouvelle version de sa *Politique de développement durable* (CA19 080018);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la mise à jour de la *Politique de développement durable de l'arrondissement de Saint-Laurent*.

ADOPTÉ.

CA21 08 0159

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214054005 autorisant une dépense pour l'achat et la distribution de biens dans le cadre d'activités promotionnelles, protocolaires et lors d'événements organisés à l'intention des citoyens et des partenaires et pour les employés de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'année 2021.

ATTENDU que l'Arrondissement organise des événements ayant pour objectif de rendre hommage, de valoriser ou de remercier ses citoyens, ses partenaires et ses employés tout au long de l'année;

ATTENDU que l'Arrondissement offre dans le cadre de certains de ces événements des objets promotionnels ou corporatifs;

ATTENDU que l'Arrondissement organise et/ou participe, à l'occasion, des événements protocolaires visant à accueillir des délégations officielles, lesquelles nécessitent un décorum bien établi;

ATTENDU que l'Arrondissement, soucieux d'entretenir des liens étroits et de développer un fier sentiment d'appartenance auprès des membres de son personnel et de sa population, offre dans le cadre de certains de ces événements des objets promotionnels ou corporatifs.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de **43 000 \$** pour l'achat et la distribution de biens dans le cadre d'activités promotionnelles, protocolaires et lors d'événements organisés à l'intention des citoyens, des partenaires et pour les employés;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0160

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299004 relatif à un don à l'école alternative Jonathan et à l'école Hébert, en soutien au projet participatif de réaménagement de la cour qui dessert ces deux établissements, pour l'année 2021.

ATTENDU les critères de la Politique de soutien et de reconnaissance actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

En soutien au projet participatif de réaménagement de la cour qui dessert ces deux établissements;

- 1.- D'autoriser un don de **300 \$** à l'école alternative Jonathan pour l'année 2021;
2. D'autoriser un don de **300 \$** à l'école Hébert pour l'année 2021;

3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0161

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299005 relatif à un don à l'école Le Sommet pour la poursuite des programmes spécialisés en développement scolaire et social offerts par l'école pour l'année 2021.

ATTENDU les critères de la *Politique de soutien et de reconnaissance* actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de **300 \$** à **l'école Le Sommet**, pour la poursuite des programmes spécialisés en développement scolaire et social offerts par l'école pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0162

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299006 relatif à un soutien financier à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2021.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur;

ATTENDU que les activités de l'Association comportent des sessions de formation et d'information aux membres ainsi que divers rassemblements d'ordre culturel, récréatif et social;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un soutien financier de **1 500 \$** en soutien aux activités régulières de **l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc.** pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0163

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1213984004).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 25 février et le 31 mars 2021, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA21 08 0164

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213768003 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3650, boulevard Thimens dans la zone S11-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement de quais

de chargement en cour avant pour un bâtiment industriel existant, alors que le règlement en vigueur autorise les quais de chargement en cour arrière.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20210301);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 mars 2021 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3650, boulevard Thimens dans la zone S11-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement de quais de chargement en cour avant pour un bâtiment industriel existant, alors que le règlement en vigueur autorise les quais de chargement en cour arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA21 08 0165

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213768004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2725, rue Jasmin dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation bifamiliale dont la largeur de l'allée véhiculaire menant au garage souterrain est de 3,4 mètres alors que la réglementation en vigueur exige un minimum de 6 mètres.

ATTENDU qu'au point 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20210303);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 mars 2021 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2725, rue Jasmin dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation bifamiliale dont la largeur de l'allée véhiculaire menant au garage souterrain est de 3,4 mètres alors que la réglementation en vigueur exige un minimum de 6 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA21 08 0166

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213768005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1040, rue Rochon dans la zone H13-036 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale contiguë en empiétant dans la marge avant.

ATTENDU qu'au point 7 a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20210304);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 mars 2021 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Francesco Miele déclare détenir un intérêt pécuniaire, il ne participe donc pas à cette décision du conseil:

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1040, rue Rochon dans la zone H13-036 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale contiguë en empiétant dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA21 08 0167

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768012 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant la propriété située au 3761, boulevard Thimens dans la zone I11-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements et ayant pour objet de régulariser « l'usage bureau » au deuxième étage de ce bâtiment industriel.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉ.

CA21 08 0168

Le règlement numéro RCA08-08-0001-133 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1207154003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2020 la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (CA21 080055);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-133 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA21 08 0169

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-134 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1216322001).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-134 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique écrite de 15 jours 8 avril 2021 ainsi qu'à une présentation publique par webinaire qui se tiendra le 26 avril 2021, à 19h00, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA21 08 0170

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-134 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet de :

- Introduire l'usage « Centre de traitement de données ou de cryptomonnaie » dans la classe d'usages i2;
- Contingenter l'usage « Centre de traitement de données ou de cryptomonnaie » dans les zones I04-001 et I04-012;
- Prohiber l'usage « Centre de traitement de données ou de cryptomonnaie » dans les zones industrielles « I » et bifonctionnelles « B » localisées dans les aires TOD, soit les zones :

04003**	<input type="checkbox"/>	04015**	<input type="checkbox"/>	18021**	<input type="checkbox"/>
04004**	<input type="checkbox"/>	04017**	<input type="checkbox"/>	18022**	<input type="checkbox"/>
04008**	<input type="checkbox"/>	08009**	<input type="checkbox"/>	18028**	<input type="checkbox"/>
04010**	<input type="checkbox"/>	13062**	<input type="checkbox"/>	18029**	<input type="checkbox"/>
04011**	<input type="checkbox"/>	15125**	<input type="checkbox"/>	18030**	<input type="checkbox"/>
04014**	<input type="checkbox"/>	18020**	<input type="checkbox"/>	18033**	<input type="checkbox"/>

(RCA08-08-0001-134 – 1216322001)

ADOPTÉ.

CA21 08 0171

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-136 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1218729004).

Soumis règlement numéro RCA08-08-0003-22 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (sommaire décisionnel numéro 1218729004).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le second projet règlement numéro RCA08-08-0001-136 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0003-22 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

ADOPTÉ.

CA21 08 0172

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299007 relatif à une ordonnance autorisant l'organisme VertCité, dans le cadre de son projet « Cultures urbaines » à effectuer la vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public, lui accorder la gratuité pour l'utilisation de l'emplacement désigné et lui fournir un soutien technique pour l'installation de l'infrastructure temporaire.

ATTENDU que dans le cadre du projet « Cultures urbaines », l'organisme VertCité a reçu une subvention triennale de 135 000 \$ de la Direction régionale de la santé publique (DRSP) et d'autres bailleurs de fonds pour créer un marché solidaire à Saint-Laurent et que son budget total pour le projet en 2021 est de 116 860 \$.

ATTENDU que l'emplacement visé, à savoir le parc Beaudet, se trouve selon la DRSP dans un endroit faiblement desservi par des commerces d'aliments frais

ATTENDU que le secteur Hodge Place-Benoit à proximité est considéré comme un désert alimentaire;

ATTENDU que la proximité du parc Beaudet avec la station de métro du Collège;

ATTENDU que le marché serait en service du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 2021 et que la structure temporaire sera retirée à la fin du projet;

ATTENDU que ce projet répond aux préoccupations de la DRSP en soutenant des personnes défavorisées en leur offrant des produits frais à coût équitable;

ATTENDU les avis favorables de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter, telle que soumise, l'ordonnance numéro OCA07-08-0014-6 permettant l'organisme VertCité, dans le cadre de son projet « Cultures urbaines » d'effectuer une vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public, et plus particulièrement au parc Beudet pour y autoriser la vente saisonnière de produits alimentaires du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 2021, en procédant à l'installation d'une structure temporaire de 20 pieds par 8 pieds afin d'y abriter un marché solidaire sur une partie du terrain sud dudit parc;
- 2.- De déroger à l'article 17 du Règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs en accordant la gratuité à l'organisme VertCité pour l'utilisation de l'emplacement désigné;
- 3.- De déroger à l'article 24, a.7 du Règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ.

CA21 08 0173

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214012 relatif à une nomination au poste de chef de division ressources financières et matérielles à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU que l'affichage du concours s'est tenu la première fois du 11 au 25 novembre 2020 (concours : SLA-20-CONC-209380-54152) et par la suite, du 25 janvier au 8 février 2021 (concours : SLA-21-CONC-209380-54152) le processus de dotation n'ayant pas permis le recrutement d'un candidat qualifié au premier affichage;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division ressources financières et matérielles à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Justin Rizk (matricule : 100280253) au poste de chef de division ressources financières et matérielles à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe (poste : 54152 – emploi : 209380 - SBA : 266346). Sa nomination entrera en vigueur à une date qui sera déterminée ultérieurement. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉ.

CA21 08 0174

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214011 relatif à une nomination à un poste d'agent de bureau à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que l'affichage du poste s'est effectué du 11 au 17 mars 2021 (concours : SLA-21-VACA-792820-56542) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Ouafaa Essellak (matricule 100029533) au poste d'agent de bureau (poste : 56542 – emploi : 792820 – SBA : 266310) à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à compter du 10 avril

2021, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA21 08 0175

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214893001 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste d'électricien - feux de circulation - Section éclairage et électricité de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues à la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste d'électricien – feux de circulation est devenu vacant et doit être comblé afin de se conformer à la clause 19.11 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Kezim Sariev (matricule 100153056), employé col bleu, au poste d'électricien - feux de circulation - Section éclairage et électricité de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues à la Direction des travaux publics (poste : 40907 – Emploi : 602210 - SBA : 265419 - Centre d'opération 304742 - Groupe de traitement 020), sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA21 08 0176

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20h58.

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le conseiller Aref Salem souligne que la campagne de vaccination est belle et bien commencée et que 1,5M de personnes ont été vaccinées. On commence à voir la lumière au bout du tunnel.

Il ajoute que les besoins des banques alimentaires sont très grands et cela démontre à quel point de nombreux citoyens ont perdu leurs emplois. L'entraide va de soi et il invite tous les résidents à faire ce qu'ils peuvent pour venir en aide.

Les rencontres avec le public concernant le plan stratégique de l'Arrondissement sont amorcées et celles-ci ont traité de mobilité et développement économique. Il précise qu'il reste trois rendez-vous et il invite les citoyens à participer en grand nombre.

Les paiements pour les taxes municipales ont été déplacés et seront dus entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre de cette année;

À moins de changement, les camps de jours seront fonctionnels cet été et les inscriptions sont présentement en cours;

Enfin, il souhaite ses meilleurs vœux de ramadan à la communauté musulmane et ses meilleurs vœux de Pâques pour les communautés qui l'ont célébré la semaine dernière.

Le conseiller Francesco Miele souligne les rappels concernant la situation sanitaire, mais mentionne l'élargissement de la vaccination sans rendez-vous dès jeudi de cette semaine pour les 55 ans et plus. La situation oblige également la remise en place de certaines contraintes comme la réduction du nombre de personnes dans les lieux de cultes ainsi que la fermeture des gyms.

Il souhaite une joyeuse Pâques orthodoxe le 2 mai et un excellent ramadan à tous les musulmans qui le débiteront la semaine prochaine.

La conseillère Michèle D. Biron souligne la Journée internationale de la santé qui aura lieu le 7 avril et en profite pour souhaiter à tous ses concitoyens de la santé. Elle rappelle qu'il faut continuer à prendre cela au sérieux et d'aller se faire vacciner dès que possible.

Le conseiller Jacques Cohen transmet ses plus sincères remerciements à tous ceux qui ont pris le temps d'honorer son père avec leurs témoignages, cartes, mots, courriels ou textos. Il remercie sincèrement tous ses collègues, particulièrement les membres du Conseil pour leur soutien.

À tous les employés de Saint-Laurent, ceux qui y travaillent comme ceux qui ont pris leur retraite, il tient à souligner le très grand respect de son père pour ces gens qui font ou ont fait ce qu'est Saint-Laurent aujourd'hui. Maurice Cohen a toujours considéré Saint-Laurent comme un paradis pour lui. Il ajoute être éternellement reconnaissant des témoignages d'affection reçus par tous.

Enfin, il souhaite une bonne fête du ramadan aux musulmans et une belle Pâques orthodoxe.

Le maire Alan DeSousa souligne qu'il ressent beaucoup d'émotion envers Maurice Cohen, collègue et homme ayant consacré 35 ans de sa vie pour l'amélioration de la qualité de vie des Laurentiens. Il se dit ému et remercie sincèrement le conseiller Jacques Cohen pour son témoignage;

Il ajoute que, concernant le contrôle des armes à feu, il lance un appel au gouvernement fédéral qui étudie présentement la nouvelle loi sur ce sujet. Cela fait partie d'un dossier qui est important pour l'Arrondissement.

La proposition de céder le contrôle des armes à feu aux villes et villages du Québec n'est pas une solution acceptable et doit faire l'objet d'un contrôle général pour toutes les communautés. Nos arrondissements voisins ont subi des problèmes concernant le contrôle des armes à feu. L'adoption de cette loi doit se faire de façon prioritaire et il demande à l'actuel gouvernement de ne pas céder aux pressions et de ne pas aller en élection avant que cette loi soit adoptée.

Il précise aussi qu'il faut apporter des changements à la loi et s'assurer que celle-ci soit adoptée pour sécuriser les populations afin de réduire le danger pour nos communautés. C'est une volonté des citoyens de pouvoir vivre dans un environnement sécuritaire et cette nouvelle loi pourra améliorer cette question. Il faut avoir des milieux sécuritaires tant sur le plan national que local.

Il remercie ses collègues du Conseil pour leur transmission des vœux pour le ramadan, la Pâques orthodoxe et la Pâques qui viennent de passer.

CA21 08 0177

La deuxième période des questions du public débute à 21h18.

Aucune question n'a été posée.

CA21 08 0178

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h19.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2021.
